





CONTRÔLE DU TRI DES BACS RECYCLABLES.

Plus de 25 % des déchets déposés dans le bac jaune sont des erreurs!
Ces erreurs (appelées refus de tri) doivent être limitées afin non seulement de rendre le processus de recyclage plus efficace, mais aussi de réduire les coûts liés au transports et traitement des déchets qui peuvent être évités.

Pour aider les usagers à appliquer les consignes de tri (séparer correctement les déchets recyclables des non-recyclables) des contrôles des bacs recyclables sont réalisés réqulièrement. Des agents du prestataire de collecte et des collaborateurs des 3RD'Anjou vérifient les bacs avant le passage du camion de collecte (tôt le matin ou tard le soir) afin de détecter toute anomalie. Lorsque le bac comporte des erreurs, celui-ci peut être refusé à la collecte. Dans ce cas. une information est laissée sur le bac et/ou dans la boîte aux lettres de l'usager lui permettant de corriger le tri de ses déchets et d'éviter les erreurs à l'avenir.

L'objectif est bien d'informer directement les habitants concernés afin de les aider à **améliorer leur qualité de tri**.

L'INTELLIGENCE ARTIFICIELLE EN PHASE DE TEST DANS LES CAMIONS DE COLLECTE DES DÉCHETS!

Un nouveau dispositif d'intelligence artificielle est en cours de déploiement sur les camions de collecte. Ce système intelligent détecte automatiquement les erreurs de tri, capture une photo de l'erreur et transmet en temps réel des statistiques chiffrées auprès des services des 3RD'Anjou.

Grâce aux données et aux images recueillies, il est possible d'identifier les erreurs de tri les plus fréquentes à l'échelle des quartiers ou des communes. Ces informations permettront d'ajuster les actions de sensibilisation auprès des habitants afin d'améliorer la gestion des déchets.

Ce dispositif se met en place progressivement par le prestataire de collecte dans le respect du Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD).

